

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PAR LE SDEG POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA SALLE DES FÊTES.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux de communications électroniques et à la réalisation de travaux supplémentaires, sur la place de la salle des fêtes (Place du Vieux Marché), avant le début des travaux d'aménagement de bourg sur ce secteur,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et que la commune reverse une partie de la dépense engagée au SDEG,
CONSIDÉRANT le coût des travaux s'élevant à 58 752.00 € TTC
CONSIDÉRANT que la dépense supportée par la commune s'élève à 24 480.00 € TTC,

Le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR**

- ✓ SOUHAITE que cette dépense soit engagée sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 24 480.00 € TTC
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours pour l'effacement des réseaux de communications électroniques et la réalisation de travaux supplémentaires sur la Place de la Salle des Fêtes (Place du Vieux Marché). Les crédits ont été inscrits au budget 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire, le Maire
Jean-Louis LEVESQUE